

## DÉVELOPPEMENT ET ORGANISATION DE L'ACTIVITÉ SYNDIC

Conforme à l'article 3 du décret n° 2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation continue des professionnels de l'immobilier pour le renouvellement des cartes professionnelles

### DURÉE

1 journée en distanciel synchrone collectif (visioconférence) de 7 heures - De 9 h 30 à 13 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 30

### PUBLIC VISÉ

Représentant légal, gestionnaire et comptable d'un cabinet de syndic  
Prérequis : Connaître les fondamentaux sur la copropriété

### OBJECTIFS

- Optimiser les productivités
- Développer les synergies métiers
- Identifier les pistes d'amélioration des ratios
- Dynamiser la gestion du temps des collaborateurs acteurs du développement
- Accompagner le changement

### MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

- Explications concrètes, nombreux exemples à l'appui, projection de documents. Questions-réponses avec les participants afin de jauger le degré de compréhension et de valoriser les échanges.
- Différents supports et outils leur seront remis durant le stage.
- La formation sera dispensée en visioconférence via l'outil Zoom
- La formation sera animée par Patrice DURAND, 25 ans dans le secteur immobilier, dirigeant de cabinet ; Ancien directeur des risques garanties financières et assurances ; Ancien Juge au Tribunal de Commerce ; Diplômé E.S.C.P.

### CONTENU DE LA FORMATION *(Les durées ci-dessous sont données à titre indicatif et sont susceptibles de varier)*

#### DÉBUT DE LA FORMATION : 9h30

#### Accueil (20 min)

Présentation par le CEPSO  
Tour de table et évaluation des niveaux

#### Point sur la déontologie des professionnels de l'immobilier (1h)

Remise du code de déontologie  
Rappel des fondamentaux  
Questions – Réponses

#### Partie 1 : Fondamentaux sur l'image des syndics et analyse financière (60 min)

#### Pause (10 minutes)

#### Partie 2 : Approches analytiques, ratios métiers, planification budgétaire (60 min)

*Dernière mise à jour : 1er décembre 2022*

## Pause déjeuner (1h)

### Partie 3 :

- Optimisation du contrat de syndic (10 min) ;
- Exercice pratique sur le calcul de rentabilité d'une copropriété (40 min) ;
- Analyse du portefeuille de syndic, approches multi critères, développement (40 min) ;

## Pause (10 minutes)

### Partie 4 : Contrôle interne de l'activité, pistes d'audits (85 min) ;

### Conclusion de la formation (25 min)

- Remplissage du quiz de validation des connaissances et du questionnaire de satisfaction
- Tour de table et bilan de la formation

## FIN DE LA FORMATION : 17h30

## SUIVI ET ÉVALUATION

- Afin de suivre l'exécution de l'action de formation, le centre de formation édite un relevé de connexion mentionnant le temps de présence du stagiaire contresigné par le formateur.
- À l'issue de la formation, une fiche d'évaluation est remise aux stagiaires, elle permet de déterminer si celui-ci estime avoir atteint les objectifs fixés sur le présent programme et ce qu'il va mettre en place à l'issue de la formation.

## COÛT DE FORMATION

- 360 € TTC (Sociétaire SOCAF) / participant (soit 300€ HT)
- 420 € TTC (Non sociétaire SOCAF) / participant (soit 350 € HT)
  
- Tarifs dégressifs sur les inscriptions en fonction du nombre de journées de formations prises.

## ACCESSIBILITÉ

En cas de nécessité d'adaptation de la formation à des personnes en situation de handicap, merci de nous en informer dès l'inscription pour étudier ce qu'il est possible de mettre en place.